REGISTRE SANTE SECURITÉ AU TRAVAIL DEMATERIALISE

Présentation du Registre Santé Sécurité au Travail

Un registre SST, pour quoi faire?

- * Permettre à tout personnel ou usager de signaler une situation qu'il considère comme anormale ou susceptible de porter atteinte soit à l'intégrité physique et la santé des personnes, soit à la sécurité des biens. La notion de «tout personnel et usager » signifie « toute personne travaillant dans l'établissement ou fréquentant habituellement ou occasionnellement l'établissement ».
- * Assurer la traçabilité de la prise en compte du problème afin d'assurer dans les meilleurs délais le traitement des signalements.
- Le chef d'établissement, l'IEN ou le chef de service doit viser la fiche et apporter des solutions pour faire cesser le risque exposé par la fiche.

Si les problèmes sont complexes ou impossibles à résoudre au niveau de l'établissement, la fiche du registre pourra être transmise aux supérieurs hiérarchiques et aux CHSCT concernées qui disposent soit des compétences en sécurité, hygiène et conditions de travail, soit des moyens matériels et financiers. La fiche du registre est alors prise en charge dans le cadre de la démarche d'évaluation des risques et du document unique d'évaluation des risques (DUER).

COMMENT S'Y CONNECTER?

Il faut se connecter au portail métier de l'académie :

Adresse: http://portail-metier.ac-rouen.fr

L'écran de connexion suivant apparaît :

Il faut saisir votre identifiant de boite mail académique et le mot de passe associé



accédez à vos applications



Aidez-nous à lutter contre le phishing :

Vous ne devez en aucun cas donner votre identifiant, mot de passe, code PIN ou numéro de série de la clé OTP, que ce soit par mail, téléphone ou autres médias.

Authentification

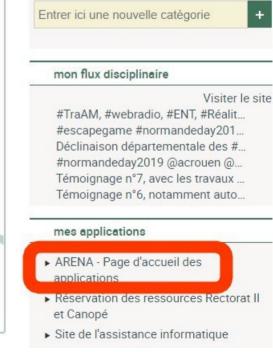
ldentifiant	
Mot de passe ou Passcode OTP	

Dépannage

Vous arrivez sur la page d'accueil du portail métier, Cliquer sur Arena







Vous arrivez sur la page des applications Arena, Cliquer sur Intranet,

Référentiels et Outil





Dans la rubrique Autres outils, Cliquer sur Registre Santé Sécurité au Travail



Vous arrivez sur l'écran principal du RSST Dématérialisé, La rubrique Contact est détaillée ci-dessous



La rubrique Réglementation renvoie sur la page : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=58A8EECBC102A8A6 BB87318D515ADE8E.tpdjo08v_2?idArticle=LEGIARTI000024283910&cidTexte=LEGITEXT000006063791&dateTexte=20131120

Il faut choisir l'établissement concerné par la situation de travail observé. Dans la majorité des cas, vous n'avez qu'un établissement sauf pour :

Les collègues en service partagé (plusieurs établissements, collège et segpa d'un même établissement, lycée et Section enseignement professionnel d'un même établissement)





Vous arrivez sur la page du RSST de l'établissement, les signalements déjà présents s'affichent

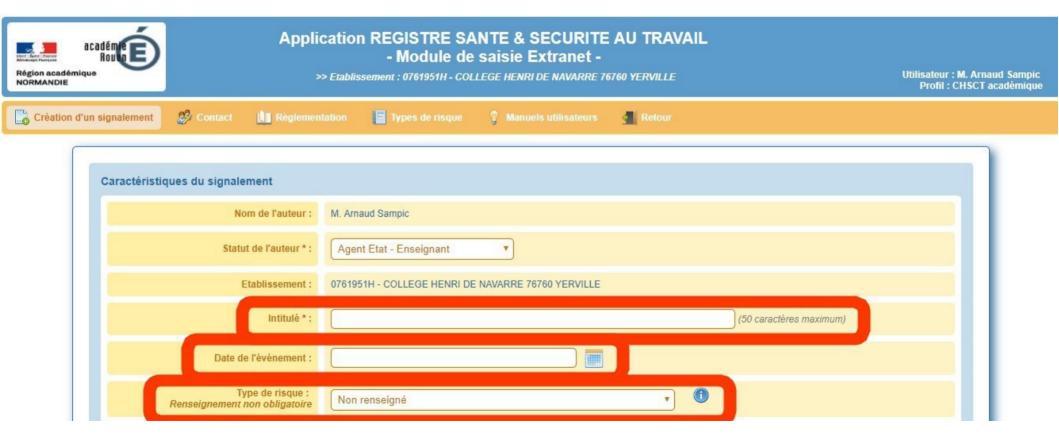
cliquer sur Ajouter un signalement pour créer un nouveau signalement



Un écran d'information apparaît, Bien le lire avant de saisir son signalement

Utilisation de l'application RSST dématérialisée INFORMATIONS UTILES A L'UTILISATION DE LA VERSION DEMATERIALISEE DU REGISTRE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL Ce registre dématérialisé, géré par les services de l'Académie e Rouen, permet à chaque personnel, ayant une adresse académique, de saisir toutes les observations ou suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Tout signalement sera lu par le responsable hiérarchique ainsi que par le directeur d'école. Cet outil permet aussi de consulter les suivis des signalements saisis par les personnels ou par les services compétents. Vous recevrez un mél automatique à chaque étape de traitement de votre signalement. Ce registre peut être consulté par tous les personnels de l'école, de l'EPLE ou du service concerné mais aussi par l'administration, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, les assistants et conseillers de prévention ainsi que par les représentants des personnels des Comités Hygiène Santé et Conditions de Travail départementaux et académique. Lors de la saisie d'un signalement, il est demandé - De ne mentionner aucune information nominative (obligation CNIL). Il pourra vous être demandé de compléter, par un autre moyen, votre signalement. - De décrire les faits en relatant l'évènement ou la situation à risque ou susceptible de le devenir afin d'en permettre sa compréhension. Une utilisation abusive (dénonciation calomnieuse, diffamation...) pourrait engager la responsabilité de l'auteur de ces propos. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficierez d'un droit d'accès et

Saisir les différentes parties de votre signalement



Sur les 2 dianositives suivantes, vous trouverez la liste des risques déjà répertoriés

LIBELLE	DESCRIPTION
Activité physique, postures, manutention	Efforts physiques intenses et répétés, postures contraignantes, port ou manutention de charges,
Agents biologiques	Exposition à des agents biologiques (contamination, infection, allergie) par inhalation, ingestion ou contact
Agression et/ou violence physique (avec ou sans violence verbale)	Agressions physiques et expression de la violence ; risques psychosociaux (RPS)
Agression et/ou violence verbale (sans violence physique)	Agressions verbales et expression de la violence ; risques psychosociaux (RPS)
Ambiance thermique	Exposition à des températures très basses ou très élevées

Bruit

Exposition au bruit

ienclature des types de risque		×
Electricité	Risque de contact avec une partie métallique sous tension ou un conducteur électrique, défaut d'équipements électriques	^
Equipements de travail et de protection	Equipements de travail, machines, systèmes, appareils, outillage, maintenance, entretien, équipements de protection collectifs et/ou individuels	
Hygiène et sanitaire	Règles d'hygiène élémentaires et/ou d'hygiène alimentaire, sanitaires, vestiaires	
Incendie et explosion	Incendie ou/et explosion, issues de secours, alarme incendie, installations, activités	
Intervention d'entreprises extérieures	Gêne ou risque occasionné par la Co activité avec des entreprises extérieures dans l'établissement.	
Organisation des secours	Organisation des secours, protocoles,	
Conditions de travail difficiles (organisation, charge mentale)	Organisation et conditions de travail ; charge mentale, risques psychosociaux (RPS)	
Produits dangereux, risque chimique et cancérogène (dont amiante)	Utilisation, stockage et gestion des déchets de produits chimiques dangereux, produit cancérogène, mutagène et reprotoxique (CMR), fiches de données de sécurité (FDS)	

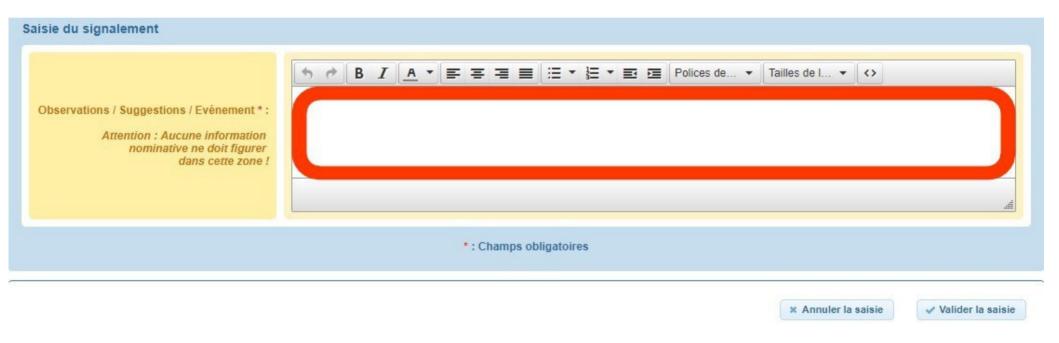
Rayonnements et champs électro

magnétiques

Exposition aux rayonnements (lasers, ultraviolets, ionisants, non ionisants, radon...) et aux champs électromagnétiques

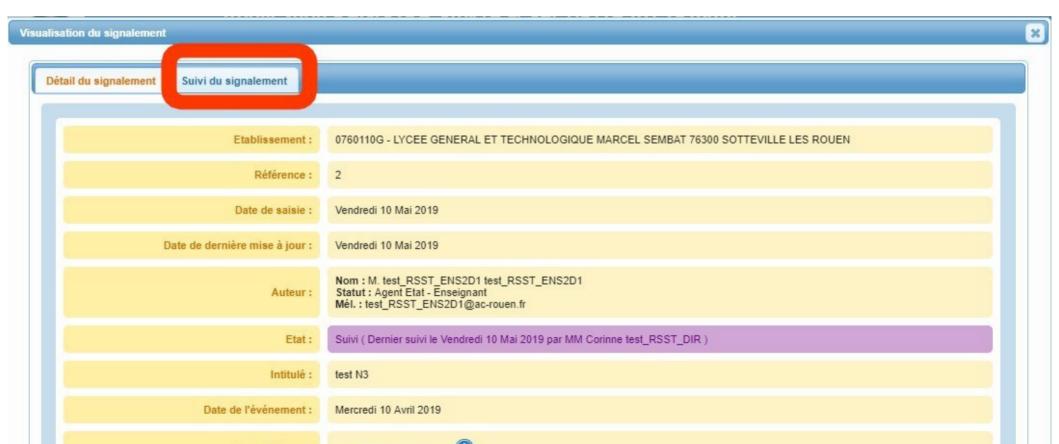
Vous devez décrire votre situation de travail dégradé de façon factuelle en respectant les consignes du préambule.

Vous pouvez également proposer des solutions si vous en avez pour supprimer les risques générés par votre situation de travail



ATTENTION! Une fois validée, la fiche ne peut

Une fois le signalement enregistré, vous pouvez l'afficher depuis le tableau de bord de l'établissement, **en cliquant sur Suivi du signalement** vous aurez accès à l'historique des réponses apportées par votre supérieur hiérarchique



L'historique du suivi de votre signalement

